

## Le tri des déchets organiques est-il obligatoire ?

Oui, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024

## Je trouve que les sacs se déchirent très vite. N'y a-t-il pas moyen de les rendre plus solides ?

Concrètement, la matière utilisée pour la fabrication de ces sacs est compostable. Cette caractéristique a été vérifiée lors d'essais et fait l'objet d'un contrôle de conformité de production régulier. Ainsi, les sacs proposés doivent être collectés au maximum 21 jours après le début du remplissage. A l'heure actuelle, il n'existe pas sur le marché de sacs biodégradables ayant un délai de biodégradabilité plus tardif à un prix acceptable.

Si les [règles de remplissage](#) des sacs sont respectées, il n'y a pas de raisons que le sac se déchire.

## Quels sont les précautions d'utilisation des sacs biodégradables ?

Avant utilisation : conserver dans un endroit sec et frais (maximum 12 mois – vos sacs disposent d'une date de péremption indiquée sur chaque rouleau)

- Ne le mettez pas en contact avec le sol ;
- Conservez-le dans un endroit sec et frais ;
- Laissez l'air circuler dans le sac ;
- Limitez la durée de remplissage à maximum deux semaines ;
- N'y versez pas les déchets de cuisine liquides ou trop chauds car cela accélérerait la décomposition des déchets ;
- Emballez de préférence vos déchets organiques mouillés dans du papier journal ou des sachets à pain en papier...

Les sacs commencent leur dégradation après 3 semaines dans des conditions normales de températures et d'humidité. En mettant du chaud ou de l'humide, vous accélérez le processus.

Si ces consignes d'utilisation sont respectées, le sac résistera au moins 2 semaines sans soucis. Le délai de 21 jours est garanti après des tests avec des déchets humides (herbes, tomates, pommes de terre, salade, pain, oranges...) mis brut dans le sac. La biodégradabilité des sacs est accélérée avec l'humidité.

